



# Aucune hésitation possible Agissons !



Actuellement, après des semaines de grèves et mobilisation, après la dénonciation du Conseil d'Etat, après celle du Conseil Supérieur des pensions militaires, le gouvernement poursuit sa logique de casse. Son projet de système de retraite à points avec sa nature et son fondement même demeure, tel qu'il a été présenté dès juillet 2019 par Jean-Paul Delevoye : un système étatisé, une simple ligne dans le budget de l'État avec le gouvernement aux manettes qui aura in fine tous les pouvoirs sur la Caisse Nationale Universelle de Retraite, notamment sur le taux d'acquisition et de service du point applicable dès 2022 (article 9).

Dans ce système, la retraite fera partie intégrante des dépenses sociales avec un taux à ne pas dépasser et même à réduire dans le PIB (13,8% aujourd'hui puis une baisse de 0,3 pour la génération avant 1975, de 0,2% pour celle de 1975 et au moins autant au-delà).

Actuellement, notre régime de retraite solidaire ne relève en aucune façon des dépenses sociales avec la cotisation, parts salariale et patronale, cette part de notre salaire échappant aux profits et aux dividendes. Elle est mise dans un pot commun dans une solidarité intergénérationnelle. Seule l'Union Européenne la comptabilisait en tant que « prélèvement obligatoire ».

Avec le système à points, la cotisation sociale est dénaturée dans un système basé sur le cumul de points strictement individuel sans mécanisme de solidarité. Tout ce qui relève de la solidarité, congés, maternité, invalidité, maladie, périodes de chômage est réduit à des points aléatoires dans un Fonds Universel à part, financés par l'impôt et conduisant directement à l'assurance privée.

## Un gouvernement qui ment sans vergogne !

■ **sur la période de transition** : tout d'abord le gouvernement, voulant toujours nous tromper, a pris des dispositions sur l'âge « pivot » et sur la période de transition.

En premier lieu, la Caisse Nationale Universelle de Retraite sera créée le 1<sup>er</sup> décembre 2020, avec comme conséquence la disparition des autres caisses .

Si la Loi passe, ce système à points sera appliqué à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les générations nées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour celles nées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1975 avec assiette et taux de cotisations identiques pour tous les assuré.e.s au 1<sup>er</sup> Janvier 2025 (article 62).

Les premières retraites versées arriveront en 2037 (génération à partir de 1975). Pendant cette période de transition 2025/2037, c'est le système actuel qui versera les retraites.

**Mais tout reste dans le flou, renvoyé à des ordonnances !**

En 2037, lors du changement de retraite avec ce système à points unique, on nous assure que les droits déjà acquis demeureront et seront transformés en points comme si les personnes partaient à la retraite à cette date mais sans aucune précision, dans une incertitude totale !

**Avec ces périodes de transition, il y aura de fortes inégalités entre les générations d'une même famille ! (Âge et montant de la retraite !)**

■ **sur l'âge pivot** : en ce qui concerne l'âge « pivot » et d'« équilibre », **c'est une entourloupe de plus !**

Dans ce système, on passe d'une augmentation de la durée de cotisations à une logique d'âge qui ne cessera d'augmenter pour le départ en retraite et qui diminuera toujours plus le montant de cette retraite.

L'âge « pivot » rebaptisé « d'équilibre » revient à 65 ans (et pas à 64 ans) pour la génération 1975. Il amputera le montant de la retraite de 5% par an soit 5, 10, 15, 20%... avec ce taux fixé aujourd'hui.

## Un malus généralisé

Et ce « pivot » se décalera de génération en génération en fonction de l'espérance de vie : 65 ans pour la génération 1975, 66, 67 ans pour les générations 1990 etc. (article 10). De plus c'est profondément injuste pour celles et ceux ayant cotisé 43 ans et commencé à travailler à 20/22 ans et qui perdront 5, 10, 15% de leur retraite ! **Ce malus s'appliquera à tous les régimes !**

**Il s'agit de nous faire travailler toujours bien au-delà de 62 ans donc bien au-delà de l'espérance de vie en bonne santé. De fait, le chômage des jeunes et des seniors continuera de s'aggraver immanquablement.**

Nous savons toutes et tous que lorsque l'âge légal de départ à la retraite est passé de 60 à 62 ans, celles et ceux qui étaient sans emploi le sont resté.e.s et, actuellement, près de 60% sont sans emploi quand elles, ils prennent leur retraite. Celles et ceux au chômage seront t-elles, seront-ils contraint.e.s de prendre leur retraite à 62 ans avec tous ces malus ? Le gouvernement n'y répond pas en renvoyant le sujet à l'assurance chômage sur laquelle il a pourtant la main !

## Attention au loup\* !

La valeur du point indexée « sur les salaires » ? La promesse est déjà aux oubliettes. A la place, une nouvelle opération d'enfumage. Le secrétaire d'État chargé des retraites a annoncé qu'un « nouvel indicateur » de l'Insee sur « l'évolution du revenu moyen par tête » sera nécessaire pour calculer la valeur du point du futur système de retraites, un « indicateur » qui « aujourd'hui n'existe pas » et qui reste « à créer », le gouvernement prévoyant de s'adresser à l'INSEE pour ce faire.

De quoi remettre en cause l'indépendance de ce service public de la statistique dont la force réside justement dans cette indépendance des chiffres et sa capacité à éclairer de façon neutre le débat public.

Tout ceci alors que l'INSEE calcule déjà divers indicateurs du pouvoir d'achat : le pouvoir d'achat des salarié.e.s, celui du revenu disponible brut des ménages, ou encore le niveau de vie des ménages. Qu'est ce d'ailleurs que le « revenu moyen d'activité par tête » ? Quelles seraient les activités à prendre en compte ? Là où il y a du flou...

\* Nous n'avons évidemment rien contre l'animal...

## Le début de l'arbitraire

Dès le vote de la loi, la caisse sera créée avec un rôle de pilotage et de contrôle pour l'équilibre du système de retraites. La conférence de financement doit trouver des recettes immédiates pour un retour à l'équilibre financier en 2027, sans augmenter les cotisations. Il y aura donc des droits encore bafoués avec des mesures d'économie pénalisantes (12 milliards d'après le gouvernement) pour celles et ceux non concerné.e.s par le système à points ni l'« âge d'équilibre ». ».

Quitte à les prendre par un passage en force à coups d'ordonnances avec éventuellement le retour à l'âge « pivot » dès la mise en place de loi en 2022 ! Les retraité.e.s actuel.le.s en seront alors touché.e.s !

**Dès le vote de cette loi délétère, c'est la fin définitive de notre système de retraite solidaire pour tout le monde.**

Ce système devra être en équilibre en permanence sur une période de 5 ans et tous les paramètres seront revus une fois par an, âge de départ, âge d'« équilibre » avec le taux de malus, valeur d'acquisition comme de service du point.

**Avec un fossé entre ce que nous aurons cotisé et le point inversé !**

**Tout est centré sur l'équilibre financier et la part du PIB.**

Il n'est jamais question du taux de remplacement par rapport au salaire. La retraite, sans plus aucune garantie, devient une simple variable d'ajustement budgétaire au bon vouloir du gouvernement et selon les exigences de la Commission de Bruxelles. Comme pour l'Assurance Maladie, chaque recul de la Sécurité Sociale profite aux assurances privées.

**La liquidation de notre régime retraite va permettre aux assurances privées et aux fonds de pensions de s'accaparer de cette manne financière.**

## Une casse qui en cache d'autres !

**Avec ce système à points, la branche retraite de la Sécurité Sociale est éliminée !**

L'attaque frontale contre la Sécurité Sociale se poursuit en organisant son déficit en ne compensant pas la baisse des cotisations sociales décidée par le gouvernement et en y incluant des recettes qui relèvent du budget de l'État comme le FSV (Fond Social Vieillesse).

Et pour parachever la fin progressive de notre régime de Sécurité Sociale le gouvernement prévoit pour 2021 d'absorber la loi de Financement de la Sécurité Sociale dans la Loi de Finances !

En supprimant la pension de retraite de la Fonction Publique et des régimes spéciaux dont il est inséparable, le gouvernement s'attaque en même temps à tous les Services Publics et au statut de celles et ceux qui exercent les missions qui leur sont dévolues.

**Ce combat contre ce système de retraite à points s'inscrit dans un combat contre la destruction de tout notre modèle social !**